



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux

Question écrite n° 90396

## Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le financement des foyers ruraux. Il désire connaître ses intentions afin qu'ils continuent à assurer leur action.

## Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. L'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. C'est pourquoi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux », visant à développer les partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. A ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux bénéficie pour l'année 2006, d'une subvention de 340 000 EUR, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. En outre, la mission d'évaluation menée par le Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) a remis son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture et de la pêche de son appui via le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est tout à fait avéré.

## Données clés

**Auteur :** [M. Francis Saint-Léger](#)

**Circonscription :** Lozère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90396

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3218

**Réponse publiée le :** 30 mai 2006, page 5656